REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 114/2026

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/VPM/MIN.BUDGET/CGPMP/2025, conclu avec le Ministère de Budget, pour un montant total hors taxe francs congolais sept cent vingt-huit millions deux cent six mille cent cinquante-sept, septante-cinq centimes (CDF 728 206 157,75) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cinq millions nonante-sept mille quatre cent quarante-trois, dix centimes (CDF 5 097 443,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/06/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Directeur Général

0000114